

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session extraordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 17 juin 2014**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

| | |
|--------------------------------|---|
| Deschaillons-sur-Saint-Laurent | M. Christian Baril, maire |
| Lemieux | M. Jean-Louis Belisle, maire |
| Manseau | M. Guy St-Pierre, maire |
| Parisville | M. Maurice Grimard, maire |
| Sainte-Cécile-de-Lévrard | M. Simon Brunelle, maire |
| Sainte-Françoise | M. Daniel Paré, représentant |
| Sainte-Sophie-de-Lévrard | M. Jean-Guy Beaudet, maire |
| Saint-Pierre-les-Becquets | M. Yves Tousignant, maire |
| Saint-Sylvère | M. Adrien Pellerin, maire |
| Ville de Bécancour | M. Jean-Guy Dubois, maire et préfet suppléant |
| | M. Fernand Croteau, représentant |
| | M. Raymond St-Onge, représentant |

et tous formant quorum

Ne sont pas représentées :

Fortierville
Sainte-Marie-de-Blandford

Assistent également à cette séance :

Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe
Mme Julie Dumont, aménagiste

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET QUORUM

La secrétaire-trésorière adjointe rappelle qu'un avis spécial pour séance extraordinaire, par courrier recommandé ou en main propre, a été remis à tous les membres du conseil

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION # 2014-06-169
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. CADRE DE PLANIFICATION DES PÉRIMÈTRES URBAINS
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. CADRE DE PLANIFICATION DES PÉRIMÈTRES URBAINS

Mme Julie Dumont fait une rétrospective des événements soit l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce dernier a permis de dégager 6 grands principes guidant la prise de décision :

- Les actions doivent être centrées sur la consolidation et le développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foresterie;
- Un nouvel usage non agricole doit apporter une « valeur ajoutée » au milieu;
- L'implantation d'usages non reliés à l'agriculture ne doit pas entraîner la soustraction d'espaces agricoles (en culture et potentiels);
- Des rapports de complémentarité doivent être recherchés entre les usages agricoles et les usages non agricoles;
- Les mesures de préservation doivent être réalisées dans le respect du droit de propriété et des réalités du monde agricole;
- L'implantation d'usages non agricoles ne doit pas apporter de contrainte supplémentaire aux installations et pratiques agricoles actuelles et futures.

Pour guider la prise de décision et favoriser la mise en œuvre du PDZA, on a procédé à la mise sur pied de la table MRC-UPA, laquelle regroupe, outre la MRC et l'UPA, des représentants du

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour

MAPAQ et du MAMOT au besoin. Des 46 actions identifiées au PDZA, la table a priorisé 5 actions :

- 1) Gestion du bon voisinage (envoi à la population du dépliant « cohabitation harmonieuse »);
- 2) Révision du règlement d'abattage (consultation publique le 2 juillet prochain);
- 3) Projet « Banque de terres » (présentation par la MRC Brome-Missisquoi);
- 4) Route agrotouristique et développement agroalimentaire (élément déjà mis en place par l'office de tourisme);
- 5) Fonds d'investissement agroalimentaire et agrotouristique (la MRC y investit 10 000 \$/année pendant 5 ans).

Actuellement, la MRC prépare les demandes d'exclusion des périmètres urbains, au cas par cas, selon les besoins des municipalités. Le 19 février dernier, la Ville de Bécancour a reçu une lettre de l'UPA mentionnant qu'il fallait obligatoirement se concerter et trouver des pistes adéquates pour l'aménagement du territoire agricole. Pour l'UPA, il n'est donc plus question d'aborder au cas par cas les dossiers d'exclusion des municipalités de la MRC de Bécancour. Ce que l'UPA souhaitait dans cette lettre, c'est la reprise des travaux menant à la mise en œuvre du PDZA mais également à une planification régionale des besoins d'expansion des périmètres urbains.

La lettre de l'UPA nous amène à revoir notre stratégie avec une planification régionale du développement. Aux 5 actions déjà priorisées s'ajoute une 6^e qui concerne les périmètres urbains. Cette action correspond à l'action # 27 du PDZA : établir un cadre de planification des périmètres d'urbanisation.

Le cadre de planification sera un outil de gestion des limites des PU. L'analyse se conclura par un cadre qui permettra de concilier les besoins d'urbanisation avec le territoire agricole. Par cette démarche, on vise à élaborer :

- Profil général – les superficies occupées, les espaces vacants, l'utilisation du sol, les zones de contraintes, les équipements et infrastructures;
- Mise en place d'un dispositif de veille – être informé et toujours mettre à jour l'information pertinente à l'analyse des PU;
- Déterminer les critères permettant l'analyse des besoins (CPTAQ vs MAMOT);
- Élaborer des plans d'extension et prévoir des zones de réserve (phasage).

Il est impossible de réaliser et de déposer une demande globale à la toute fin de l'analyse pour l'ensemble du territoire. Des secteurs sont davantage prioritaires. Il est essentiel d'établir une liste de priorités qui permettra de se concentrer sur les périmètres de quelques municipalités en même temps. Le but est d'éviter les erreurs et permettre aux municipalités de répondre aux besoins en matière d'urbanisation et de développement commercial, industriel et résidentiel. La première phase vise donc les municipalités suivantes :

- Deschailons-sur-Saint-Laurent
- Sainte-Françoise
- Saint-Pierre-les-Becquets
- Ville de Bécancour (secteurs Précieux-Sang et Saint-Grégoire).

M. Jean-Guy Dubois ajoute que le secteur Saint-Grégoire est davantage problématique. L'UPA suggère de diriger les nouveaux résidents potentiels vers le secteur Sainte-Angèle alors que ces derniers veulent s'établir près du pont Laviolette. Ce blocage peut entraîner des conséquences importantes pour Bécancour.

En regard au projet « banques de terres », M. Raymond St-Onge suggère d'étendre le principe aux boisés également. Mme Julie Dumont mentionne que cette suggestion est déjà à l'étude en plus des bâtiments de ferme désaffectés.

RÉSOLUTION # 2014-06-170 cadre de planification des périmètres urbains

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Bécancour a été adopté le 6 mai 2010;

CONSIDÉRANT que le PDZA énonce une vision stratégique qui vise à promouvoir une occupation dynamique du territoire centrée sur son agriculture et sa foresterie, dans un souci affirmé de cohabitation harmonieuse et de complémentarité des multiples usages du territoire;

CONSIDÉRANT que les quarante-six actions proposées dans le PDZA s'appuient sur l'énoncé de la vision;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente relatif à la mise en œuvre du PDZA a été signé entre la MRC de Bécancour et le syndicat de l'Union des producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que ce protocole énonce six grands principes guidant la prise de décision;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation MRC-UPA est un lieu d'échange permettant d'amorcer les discussions sur les activités et la zone agricole;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT que ladite Table de concertation assure également le suivi et la mise en œuvre du PDZA;

CONSIDÉRANT que l'aménagiste de la MRC a présenté l'avancement des travaux et le suivi de la mise en œuvre du PDZA réalisés par la Table de concertation MRC-UPA;

CONSIDÉRANT que ladite Table de concertation a ciblé cinq actions prioritaires;

CONSIDÉRANT qu'une planification régionale relative à l'extension des périmètres urbains est souhaitée par la MRC et appuyée par l'UPA;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un cadre de planification de l'extension des périmètres urbains est une action concrète identifiée au PDZA;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires :

- reconnaît les cinq actions ciblées par la Table de concertation MRC-UPA comme étant des actions à prioriser soit :
 - o Gestion du bon voisinage
 - o Révision du règlement d'abattage
 - o Projet « Banque de terres »
 - o Route agrotouristique et développement agroalimentaire
 - o Fonds d'investissement agroalimentaire et agrotouristique
- inclut l'action portant le numéro 27 visant à établir un cadre de planification de l'extension des périmètres urbains aux cinq actions déjà identifiées;
- reconnaît l'importance de réaliser la planification régionale des périmètres urbains par phase de manière à répondre efficacement aux besoins des municipalités. La première phase réunissant les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Sainte-Françoise, Saint-Pierre-les-Becquets et la Ville de Bécancour (certains secteurs);
- invite le directeur de l'urbanisme de la Ville de Bécancour, M. Pierre Désy, à participer aux rencontres du comité technique MRC-UPA visant l'élaboration du cadre de planification;
- autorise la Ville de Bécancour à déposer une demande d'exclusion individuelle compte tenu des caractéristiques propres et de ses besoins. Ladite demande devra être réalisée en concertation avec la MRC de Bécancour et l'UPA dans le respect des six grands principes énoncés au protocole d'entente du PDZA et des éléments qui seront traduits à l'intérieur du cadre de planification.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente soit transmise :

- aux municipalités concernées;
- au syndicat de l'Union des producteurs agricoles.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Remerciant les membres du conseil de leur présence malgré le court délai de convocation, M. Jean-Guy Dubois mentionne qu'il faudra prévoir un ajournement ou une autre séance spéciale en août pour une modification au règlement de zonage de Ville de Bécancour en raison d'un projet particulier.

M. Mario Lyonnais mentionne qu'il faudra, lors d'une prochaine séance de travail, aborder le thème des îlots déstructurés.

À la question de M. Christian Baril concernant l'offre de M. Yves Gaillardetz, Mme Villeneuve mentionne qu'il faut « négocier » l'offre puisque l'analyse urbanistique a été produite par la MRC (un montant de 5 000 \$ est prévu dans l'offre pour cet item) et que l'équipe pour l'analyse économique n'est pas adéquate (géographes et géomaticiens). Le sujet sera débattu lors de la séance du 2 juillet prochain.

6. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2014-06-171
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h25).

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Mario Lyonnais
Préfet

Line Villeneuve, *BAA*
Secrétaire-trésorière adjointe